

## **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :**

que la demande de dérogation mineure suivante sera présentée à la séance du conseil municipal qui aura lieu le vendredi 10 février 2012 à 20 h à la salle du conseil située au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs :

#### **6407-08-5691, chemin Langlois**

Permettre de cadastrer dans le but de construire une maison sur un terrain de 1019,10 m<sup>2</sup>. La superficie permise pour cadastrer est actuellement de 4000 m<sup>2</sup>.

Cette demande a été présentée une première fois à l'assemblée du vendredi 13 janvier 2012, où le conseil a voté de remettre leur décision à l'assemblée du 10 février 2012.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à ladite séance.

**Donné à Entrelacs  
Ce 27<sup>e</sup> jour de janvier 2012**

Ginette Brisebois  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **Certificat de publication**

*Je, Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Entrelacs, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et à l'église en date du 27<sup>e</sup> jour de janvier 2012.*

*Ginette Brisebois  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*